

Date d'envoi de la convocation par voie dématérialisée : le 30 mars 2023

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 5 du mois d'avril à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Présents : 17 M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Prune MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjoint.

Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, M. Christian BOURRICAUD, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, Mme Lydia LESCOMBE et Mme Hélène CROMBEZ, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 9 M. Jérémy BOISSON, qui a donné procuration à M. Cyrille RENELEAU ;
Mme Victoria FUSTER, qui a donné procuration à Mme Alexia BACQUEY ;
M. Patrick MORISSET, qui a donné procuration à Mme Corinne FRITSCH ;
M. Maxime PELLICER, qui a donné procuration à M. Adrien DEBEVER ;
Mme Amandine VIGNERON, qui a donné procuration à M. Jean-François BEAUCAMP ;
Mme Anne ESCOLA, qui a donné procuration à Mme Prune MARZAT ;
Mme Michèle VIGNEAU, qui a donné procuration à M. René MAGNON ;
M. Jean-Yves MAS, qui a donné procuration à Mme Lydia LESCOMBE ;
Mme Hélène LEBLANC, qui a donné procuration à Mme Hélène CROMBEZ.

Absent et non représenté : 1 M. Cyril CAMU.

M. Christian BOURRICAUD est élu secrétaire de séance.

N° DL05042023-06 : Approbation des comptes de gestion 2022 du budget principal et des budgets annexes

Rapporteur : Monsieur Adrien DEBEVER

Les comptes de gestion du budget principal et de ses huit budgets annexes ont été transmis par Monsieur le Chef du Service de Gestion Comptable de Pauillac, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après comparaison avec les écritures de la comptabilité de la Ville, il apparaît que Monsieur le Chef du Service de Gestion Comptable de Pauillac a repris, dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés. Il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures.

Les documents sont consultables par les conseillers municipaux auprès de la Direction des finances de la Ville, à compter de la date de convocation.

Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

VU l'avis de la commission Finances, marchés publics et ressources humaines en date du 29 mars 2023,

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

ARTICLE 1

APPROUVE les comptes de gestion du Comptable Public du budget principal et des huit budgets annexes, pour l'exercice 2022.

Délibération adoptée.

POUR : 24 M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, Mme Anne ESCOLA, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, Mme Michèle VIGNEAU, M. Jean-Yves MAS et Mme Lydia LESCOMBE.

ABSTENTION : 2 Mme Hélène LEBLANC et Mme Hélène CROMBEZ.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci dessus. Pour extrait certifié conforme.



Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le : **1 3 AVR. 2023**

1 3 AVR. 2023